



## **Certificat d'immatriculation, permis de conduire, espace fiscal des particuliers « [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) »**

### **Ouverture de points numériques accessibles au public à la Maison de l'Etat à Loches**

A compter du 19 février 2019, la maison de l'Etat, située au 12 avenue des bas clos à Loches, propose aux particuliers deux nouveaux services :

#### **Point numérique « immatriculation, permis de conduire » en sous-préfecture :**

Dans un local dédié et équipé de deux ordinateurs, vous êtes aidés dans votre démarche pour obtenir, via les téléprocédures en vigueur, votre certificat d'immatriculation et/ou votre permis de conduire.

L'appui est individualisé : vous êtes accompagné personnellement par un volontaire du service civique recruté et formé à cette fin.

#### **Point numérique « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » :**

Dans ce local, vous pourrez également, avec l'aide d'un agent du centre de finances publiques de Loches, activer votre espace fiscal et procéder aux opérations suivantes :

- la déclaration de vos revenus ;
- le paiement de vos impôts, taxes, amendes et timbres fiscaux (qui peut se faire également sans espace fiscal) ;
- le signalement de vos changements de situation ;
- la présentation d'un recours auprès de la DGFIP ;
- la gestion de votre prélèvement à la source.

Ces deux services vous sont prioritairement destinés si :

- vous ne disposez pas d'ordinateur personnel,
- vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour l'usage des téléprocédures mises en place par l'administration.

Vous pourrez notamment scanner les documents nécessaires et imprimer les justificatifs utiles.

En cas de difficulté, les personnes assurant le service d'accompagnement vous orienteront vers les services compétents.

Ces prestations sont gratuites. Elles sont accessibles durant les périodes d'ouverture au public de la maison de l'Etat.